

# **INDEX - Championnat de France 2014**

## **CHAPITRE 1. Règlement des 2014 FPHA Championships p.2**

### **1 Cadre général.**

### **2 Règles d'éligibilité aux 2014 FPHA Championships**

#### **2.1 Lead Ligne 3-8 years division**

#### **2.2 Walk-trot 5-10 years division**

#### **2.3 Youth division p.3**

#### **2.4 Amateur division**

#### **2.5 Open division p.4**

#### **2.6 Dérogation pour les classes Trophée FPHA All Categories**

#### **2.7 Dérogation pour les classes Weanling p.5**

## **3 Modalités d'attribution des 2014 FPHA Champion et réserve**

### **3.1 2014 FPHA Champion**

### **3.2 2014 FPHA réserve Champion**

## **4 Classe Trophée FPHA 2014 p.6**

## **5 Annexes p.8**

### **5.1 Modalités d'attribution des points FPHA**

### **5.2 Modalités d'attribution des points APHA**

## **CHAPITRE 2. Règlement des 2014 FPHA High Points p.9**

### **6 Règle d'éligibilité aux 2014 FPHA High Points**

#### **6.1 Performance Youth division**

#### **6.2 Performance Amateur division**

#### **6.3 Performance Open division**

#### **6.4 Halter High Points p.10**

## **7 Modalités d'attribution des 2014 FPHA High Points p.11**

### **7.1 2014 Performance High Points**

### **7.2 2014 Halter High Points**

## **8 Précisions pour les Solids Paint Bred p.12**

## **9 Annexes**

### **9.1 Modalités d'attribution des points FPHA**

## **CHAPITRE 3. Règlements du Trophée FPHA 2014 p.13**

### **10 Cadre général**

#### **10.1 Catégorie Youth**

#### **10.2 Catégorie Amateur**

#### **10.3 Catégorie Open**

## **11 Classement**

## **12 Classes Trophée FPHA p.14**

# REGLEMENT DES FPHA CHAMPIONSHIPS

## – Championnat de France FPHA 2016 –

### 1 - CADRE GENERAL

Les différents titres de **Champion de France FPHA des classes de performance** sont déterminés au travers des classements obtenus au travers du TROPHEE de la discipline. Exception faite pour le Western Pleasure et le Hunter Under Saddle ou une classe TROPHEE est organisée.

Les différents titres de **Champion de France FPHA de Halter** sont déterminés, de façon habituelle, par le classement des points FPHA obtenus dans les classes APHA de référence.

Seules les classes de halter ou le classement TROPHEE de chaque discipline ayant réunis au minimum 3 concurrents FPHA verront l'attribution d'un titre de Champion de France FPHA.

Seules les classes de halter ou le classement TROPHEE de chaque discipline ayant réunis au minimum 5 concurrents FPHA verront l'attribution d'un titre de Vice-Champion de France FPHA.

Les concours se déroulent conformément aux règles du "Rule Book" APHA.

Par dérogation au "Rule Book" aucune distinction n'est faite, dans les classements du TROPHEE, entre les chevaux inscrits dans le registre "Regular" et ceux inscrits dans le registre "Solid Paint Bred/Breeding Stock".

Les concurrents (exhibitors) et les propriétaires des chevaux doivent être membres de la FPHA à jour de leurs cotisations pour être éligibles.

Pour certaines disciplines, il n'y aura qu'un titre de champion de France All Catégories, tirés du TROPHEE. Les différentes catégories du TROPHEE sont décrites au chapitre 2.

### 2 - REGLES D'ELIGIBILITE AUX FPHA CHAMPIONSHIPS

#### 2. 1 – LEAD LINE 3-8 YEARS DIVISION

Est présumé être « éligible » à un titre de champion de France FPHA ou de vice champion de France FPHA, dans les classes Lead Line 3-8 Years, tout concurrent qui répond à l'ensemble des critères suivants :

- Être âgé de 3 ans au moins et de 8 ans au plus, au 1er janvier 2016.
- Être à jour de son adhésion FPHA, à l'occasion de chaque concours organisé par la FPHA auquel il participe.
- Avoir participé – pour chaque épreuve considérée – à au moins deux des concours organisés par la FPHA au cours de la saison, avec autant de chevaux qu'il le souhaite, sans obligation de justifier d'un lien de parenté avec le ou les propriétaire(s) des chevaux présentés.

#### 2. 2 – WALK-TROT 5-10 YEARS DIVISION

Est présumé être « éligible » à un titre de champion de France FPHA ou de vice champion de France FPHA, dans les classes Walk-Trot 5-10 Years, tout concurrent qui répond à l'ensemble des critères suivants :

- Être âgé de 5 ans au moins et de 10 ans au plus, au 1er janvier 2016.
- Être à jour de son adhésion FPHA, à l'occasion de chaque concours organisé par la FPHA auquel il participe.

· Avoir participé – pour chaque épreuve considérée – à au moins deux des concours organisés par la FPHA au cours de la saison, avec autant de chevaux qu'il le souhaite, sans obligation de justifier d'un lien de parenté avec le ou les propriétaire(s) des chevaux présentés

### **2. 3 – YOUTH DIVISION**

Est présumé être « éligible » à un titre de champion de France FPHA 2016 ou de vice champion de France FPHA 2016, dans la division Youth, tout concurrent qui répond à l'ensemble des critères suivants :

- Être âgé de 19 ans au plus, au 1er janvier 2016.
- Être à jour de ses adhésions AjPHA et FPHA, à l'occasion de chaque concours organisé par la FPHA auquel il participe.
- Avoir participé – pour chaque épreuve considérée – à au moins deux des concours validés par la FPHA au cours de la saison, avec le même cheval, pour lequel il doit justifier d'un lien de parenté, avec le ou les propriétaire(s) des chevaux présentés.
- Avoir participé à la classe YOUTH APHA de chaque épreuve considérée lors des deux des concours pris en référence.

### **2. 4 – AMATEUR DIVISION**

Est présumé être « éligible » à un titre de champion de France FPHA 2016 ou de vice champion de France FPHA 2016, dans la division Amateur, tout couple concurrent / cheval, qui répond à l'ensemble des critères suivants :

Pour le concurrent :

- Être âgé de plus de 19 ans, au 1er janvier 2016.
- Être à jour de ses adhésions APHA et FPHA, à l'occasion de chaque concours organisé par la FPHA auquel il participe et être titulaire d'une carte annuelle « Amateur APHA ».
- Avoir participé – pour chaque épreuve considérée – à au moins deux des concours organisés par la FPHA au cours de la saison, avec le même cheval, pour lequel il doit justifier d'un lien de parenté, avec le ou les propriétaire(s) des chevaux présentés.
- Avoir participé à la classe AMATEUR APHA de chaque épreuve considérée lors des deux des concours pris en référence.

Pour le(s) propriétaire(s) du cheval présenté :

Être à jour de leur adhésion APHA et FPHA, à l'occasion de chaque concours organisé par la FPHA auquel le cheval participe.

**Pour un titre en Halter** et pour le couple concurrent / cheval se rajoute les exigences suivantes : Avoir obtenu, sur les concours organisés par la FPHA – pour chaque épreuve considérée – au moins 2 points APHA dans les classes référentes.

### **2. 5 – OPEN DIVISION**

Est déclaré « éligible » à un titre de champion de France FPHA 2016 ou de vice champion de France FPHA 2016, dans la division Open, tout cheval, qui répond à l'ensemble des critères suivants :

Pour le concurrent :

- Être à jour de ses adhésions APHA et FPHA, à l'occasion de chaque concours organisé par la FPHA auquel il participe.

Pour le(s) propriétaire(s) du cheval présenté :

- Être à jour de leur adhésion APHA et FPHA, à l'occasion de chaque concours organisé par la FPHA auquel le cheval participe.

Pour le cheval présenté :

- Avoir participé – pour chaque épreuve considérée – à au moins deux des concours organisés par la

FPHA au cours de la saison.

. Avoir participé à la classe OPEN APHA de chaque épreuve considérée lors des deux des concours pris en référence.

**Pour un titre en Halter et pour le cheval se rajoute les exigences suivantes :**

Avoir obtenu, sur les concours organisés par la FPHA – pour chaque épreuve considérée – au moins 2 points APHA dans les classes référentes.

## **2. 6 – DEROGATION POUR LES CLASSES WEANLING**

. En dérogation aux règles définies ci-dessus pour la division Open, tout cheval qui participe à une classe Halter Weanling est dispensé d'avoir à participer à au moins deux des concours FPHA de la saison.

. Il doit cependant pouvoir justifier de l'obtention, sur les concours organisés par la FPHA – pour chaque épreuve considérée – de l'équivalent d'au moins 1 point APHA.

## **3 - MODALITES D'ATTRIBUTION DES 2016 FPHA CHAMPION ET 2016 FPHA RESERVE CHAMPION**

### **3.1 - 2016 FPHA CHAMPION**

Est déclaré Champion de France FPHA 2016, pour chaque épreuve considérée :

. Le concurrent répondant aux critères d'éligibilité définis au paragraphe **2 - Règles d'éligibilité**, ci-dessus et dont le total de points FPHA est le plus élevé, à l'issue des trois concours organisés par la FPHA, selon le mode de calcul défini en annexe.

. En cas d'égalité de total de points FPHA, le titre de Champion de France FPHA est décerné à celui des concurrents concernés, qui justifie du nombre le plus élevé de victoires au cours de la saison.

. En cas d'égalité de total de points FPHA et du nombre de victoires au cours de la saison, le titre de champion de France FPHA est décerné au concurrent ayant participé aux trois shows.

. En cas d'égalité de total de points FPHA et du nombre de victoires au cours de la saison, le titre de champion de France FPHA est décerné au concurrent ayant le cheval le plus jeune.

. En cas d'égalité, le titre de Champion de France FPHA est partagé entre les concurrents concernés. Dans ce cas, le titre de Vice-Champion de France n'est pas décerné.

### **3.2 - 2016 FPHA VICE-CHAMPION**

Est déclaré Vice champion de France FPHA, pour chaque épreuve considérée :

. Le concurrent répondant aux critères d'éligibilité définis au paragraphe **2 Règles d'éligibilité** et dont le total de points FPHA est le plus élevé, à l'issue des trois concours organisés par la FPHA, selon le mode de calcul défini en annexe. Son nombre de victoires est inférieur à celui du Champion de France FPHA déclaré et sous réserve que ce titre n'ait pas été partagé.

. A défaut de cette première disposition, le concurrent répondant aux critères d'éligibilité définis au paragraphe **2 - Règles d'éligibilité** et dont le total de points FPHA est le second plus élevé, à l'issue des trois concours organisés par la FPHA, selon le mode de calcul défini en annexe.

. En cas d'égalité de total de points FPHA, le titre de Vice - Champion de France FPHA est décerné à celui des concurrents concernés, qui justifie du nombre le plus élevé de victoires au cours de la saison.

. En cas d'égalité de total de points FPHA et du nombre de victoires au cours de la saison, le titre de vice champion de France FPHA est décerné au concurrent ayant participé aux trois shows.

. En cas d'égalité de total de points FPHA et du nombre de victoires au cours de la saison, le titre de champion de France FPHA est décerné au concurrent ayant le cheval le plus jeune.

. En cas d'égalité de total de points FPHA et du nombre de victoires et de participation au cours de la saison, le titre de Vice champion de France FPHA est partagé entre les concurrents concernés.

#### 4 - CLASSEMENT "TROPHEE " et CLASSES "TROPHEE " supportant le Championnat de France FPHA 2016.

- Trophée Showmanship at Halter Youth et Amateur
- Trophée Horsemanship Amateur Youth et Amateur
  
- Classes Trophée Western Pleasure Youth , Amateur , Open
- Classes Trophée Hunter Under Saddle Youth, Amateur, Open
  
- Trophée Trail Youth , Amateur, Open
  
- Trophée Reining Youth ; Amateur, Open
  
- Trophée Western Ranch Horse Pleasure Open
  
- Trophée Western Riding All Categories
  
- Trophée Yearling Longe Line Amateur et open
- Trophée FPHA 2-Year-Old Longe Line Amateur et open
  
- Trophée In Hand Trail Yearling Amateur et Open
- Trophée in Hand Trail 2-Year-Old Amateur et Open
  
- Trophée Hunt Seat Equitation Youth et Amateur
- Trophée Hunter Hack Open
- Trophée Hunter Under Saddle Youth , Amateur, Open

#### POINTS FPHA

Nombre de chevaux dans la classe	1 <sup>ier</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>
<b>1</b>	1					
<b>2</b>	2	1				
<b>3</b>	3	2	1			
<b>4</b>	4	3	2	1		
<b>5</b>	5	4	3	2	1	
<b>6 et +</b>	6	5	4	3	2	1

· Un titre de Halter Champion attribue 2 points FPHA supplémentaires, pour son lauréat, dans le calcul du classement Halter High Point correspondant. Ces 2 points supplémentaires ne sont pas comptabilisés dans le classement du championnat de France de la classe ayant permis la participation du cheval concerné à l'élection du Halter Champion.

· Un titre de Halter Reserve Champion attribue 1 point FPHA supplémentaire, pour son lauréat, dans le calcul du classement Halter High Point correspondant. Ce point supplémentaire n'est cependant pas comptabilisé dans le classement du championnat de France de la classe ayant permis la participation du cheval concerné à l'élection du Halter Reserve Champion

## **REGLEMENT DES 2016 FPHA HIGH POINTS**

### **5 - REGLES D'ELIGIBILITE AUX 2016 FPHA HIGH POINTS REGULAR et SOLID**

#### **5.1 – PERFORMANCE YOUTH DIVISION**

Est présumé être « éligible » à un titre de 2016 FPHA High Point Performance Youth, tout concurrent qui répond à l'ensemble des critères suivants :

- Être âgé de 19 ans au plus, au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Être à jour de ses adhésions AjPHA et FPHA, à l'occasion de chaque concours organisé par la FPHA auquel il participe.
- Avoir participé à au moins une épreuve Performance Youth dans l'un des concours organisés par la FPHA au cours de la saison, avec autant de chevaux qu'il le souhaite, sans obligation de justifier d'un lien de parenté avec le ou les propriétaire(s) des chevaux présentés.

#### **5.2 – PERFORMANCE AMATEUR DIVISION**

Est présumé être « éligible » à un titre FPHA Performance Amateur, tout couple concurrent / cheval, qui répond à l'ensemble des critères suivants :

Pour le concurrent :

- Être âgé de plus de 19 ans, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de référence.
- Être à jour de ses adhésions APHA et FPHA, à l'occasion de chaque concours organisé par la FPHA auquel il participe et être titulaire d'une carte annuelle «Amateur APHA ».
- Avoir participé – pour chaque épreuve considérée – à au moins une épreuve Performance AMATEUR APHA dans l'un des concours organisés par la FPHA au cours de la saison , avec le même cheval, pour lequel il doit justifier d'un lien de parenté, avec le ou les propriétaire(s) des chevaux présentés.

Pour le(s) propriétaire(s) du cheval présenté :

- Être à jour de leur adhésion APHA et FPHA, à l'occasion de chaque concours organisé par la FPHA auquel le cheval participe.

#### **5.3 – PERFORMANCE OPEN DIVISION**

Est déclaré « éligible » à un titre FPHA Performance High Point Open, tout cheval, qui répond à l'ensemble des critères suivants :

Pour le concurrent :

- Être à jour de son adhésion APHA, à l'occasion de chaque concours organisé par la FPHA auquel il participe.

Pour le(s) propriétaire(s) du cheval présenté :

- Être à jour de leur adhésion APHA et FPHA, à l'occasion de chaque concours organisé par la FPHA auquel le cheval participe.

Pour le cheval présenté :

- Avoir participé – pour chaque épreuve considérée – à au moins 1 épreuve Performance

Open dans l'un des concours organisés par la FPHA au cours de la saison.

#### **5.4 – HALTER HIGH POINTS**

Pour les étalons :

Est déclaré « éligible » à un titre 2016 FPHA Halter High Point Stallion tout étalon, qui répond à l'ensemble des critères suivants :

- Répondre à l'ensemble des critères définis au paragraphe **6 – Règles d'éligibilité aux 2016 High Points**, ci-dessus, en fonction des divisions dans lesquelles il concourt.
- Avoir participé à au moins une épreuve Halter dans l'un des concours organisés par la FPHA au cours de la saison, à l'exclusion des classes Tobiano Color, Overo Color et Full Color, dont les points ne sont pas comptabilisés dans l'attribution des titres Halter High Points.

Pour les juments :

Est déclaré « éligible » à un titre 2016 FPHA Halter High Point Mare toute jument, qui répond à l'ensemble des critères suivants :

- Répondre à l'ensemble des critères définis au paragraphe **6 – Règles d'éligibilité aux 2016 High Points**, en fonction des divisions dans lesquelles elle concourt.
- Avoir participé à au moins une épreuve Halter dans l'un des concours organisés par la FPHA au cours de la saison, à l'exclusion des classes Tobiano Color, Overo Color et Full Color, dont les points ne sont pas comptabilisés dans l'attribution des titres Halter High Points.

Pour les hongres :

Est déclaré « éligible » à un titre 2016 FPHA Halter High Point Gelding tout hongre, qui répond à l'ensemble des critères suivants :

- Répondre à l'ensemble des critères définis au paragraphe **6 – Règles d'éligibilité aux 2016 High Points**, ci-dessus, en fonction des divisions dans lesquelles il concourt.
- Avoir participé à au moins une épreuve Halter dans l'un des concours organisés par la FPHA au cours de la saison, à l'exclusion des classes Tobiano Color, Overo Color et Full Color, dont les points ne sont pas comptabilisés dans l'attribution des titres Halter High Points.